
Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Feytiat Avis du Bureau Syndical

Rapporteur : Monsieur Gilles BÉGOUT, Président du SIEPAL

Vu l'adhésion au SIEPAL de la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, devenue Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2019,

Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,

Vu la délibération du 9 juillet 2014 du Comité Syndical du SIEPAL, déléguant au Bureau Syndical les avis sur les documents d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Feytiat approuvé le 14 mai 2012,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Limoges Métropole en date du 29 juin 2018 prescrivant la modification n°3 du PLU de Feytiat selon les modalités prévues à l'article L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-40 disposant que le projet de modification simplifiée du PLU est notifié aux personnes publiques associées et considérant le III de l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme,

Vu la délibération du comité syndical du SIEPAL du 15 février 2019 favorable au projet de modification n°3 du PLU de Feytiat,

Vu la mise à jour du dossier de modification n°3 du PLU de Feytiat reçu le 16 avril 2019, accompagné d'un courrier de Limoges Métropole sollicitant l'avis du SIEPAL avant la fin de l'enquête publique qui se déroulera courant mai.

La commune de Feytiat, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et située en 1^{ère} couronne du SIEPAL, compte 6131 habitants en 2016 selon l'INSEE.

En février 2019, le SIEPAL avait déjà rendu un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLU de Feytiat. Il s'agit du reclassement de 7 hectares de zone AU1t en zone à urbaniser (AU1) dans le secteur des Ardennes, en sortie Est du bourg de Feytiat. Un village d'accueil pour une cinquantaine de personnes souffrant de la sclérose en plaque y est prévu, le reste du secteur sera réservé à la construction de logements. Ce projet favorise la mixité sociale et respecte les densités préconisées dans le SCoT en cours de réalisation.

Le projet initial n'a pas évolué, mais la notice de présentation est plus complète, elle présente des justifications plus étoffées en matière d'accessibilité, réseaux, paysage et environnement,... Il est précisé que « des trottoirs et des arrêts de bus ont été réalisés à proximité immédiate de la zone ».

Les annexes 1 et 2 de la notice de présentation sont des extraits de documents de travail du SCoT en cours de réalisation sans que ce point ne soit spécifié explicitement. De plus, ils datent de 2018, il conviendrait de les actualiser avec des éléments plus récents. Des extraits du projet de DOO dans sa version de mai 2019, portant la mention « document de travail », peuvent être fournis pour annexer au projet de modification n°3 de PLU.

Après discussion, il est proposé au bureau syndical d'émettre un avis favorable sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Feytiat.

Le Président Gilles BÉGOUT fait procéder au vote :

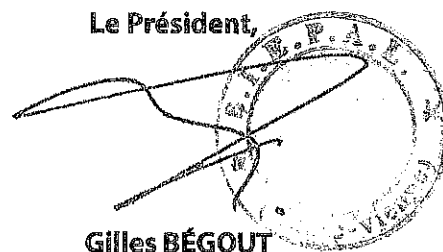
Nombre de votants : 13
Résultat du vote :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

ADOPTÉE à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Limoges, le 22 mai 2019
Conformément au Code Général
des Collectivités Territoriales.
Formalités de publicité effectuées
le 24 mai 2019.
Transmis en Préfecture le 24 mai 2019.

Le Président,



Gilles BÉGOUT

